

Avec le soutien de



La Démarche  
**HQE**

**Valoriser  
les performances  
environnementales  
de vos bâtiments  
par la certification**



**Certive'A**  
PARTENAIRE CERTIFICATION  
ACTEURS ET OUVRAGES CONSTRUCTION



Dominique Jourdain  
Président de l'Association HQE



Patrick Nossent  
Président de Certivea

La prise en compte des besoins des générations futures devrait aller de soi lorsqu'on construit. En effet, les ouvrages que nous bâtissons sont là pour plusieurs décennies. Il est difficile d'imaginer avec netteté et assurance quels seront les besoins des générations futures dans ces bâtiments. A tout le moins, nous savons qu'il faut éviter de gaspiller les deniers publics dans des opérations débouchant sur des bâtiments malsains, peu agréables, peu confortables, mal insérés dans leur environnement local, mal conçus, dispendieux à entretenir et à faire fonctionner.

La démarche HQE, portée par l'Association, constitue une voie reconnue pour parvenir à gérer la qualité environnementale globale d'une opération de construction dans de bonnes conditions. Il ne s'agit donc pas d'un label, d'une norme ou d'une réglementation mais bien d'une démarche volontaire qui doit être portée par l'ensemble des acteurs de manière concertée et contribuer à la réalisation d'ouvrages sains et confortables dont les impacts sur l'environnement sont les plus maîtrisés possibles.

Pour autant, il a paru utile à l'Association, dans ce concert où chacun s'autoproclame toujours plus respectueux de l'environnement que le voisin, de proposer aux maîtres d'ouvrage une possibilité de vérifier de façon objective que les performances qu'ils ont fixées en termes de qualité environnementale de leur bâtiment ont bien été respectées : c'est la certification.

Aboutissement de ce processus : la marque "NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE" existe depuis février 2005 et est délivrée par Certivea.

La période actuelle se veut riche en initiatives, mais également pleine de possibles confusions. L'objectif du présent document est donc de permettre en premier lieu de s'y retrouver.

Dominique Jourdain

Nous vivons une période extraordinaire pour le secteur de la construction ! Il ne se passe pas un jour sans que le développement durable, la performance énergétique, le respect de l'environnement ne soient évoqués dans l'actualité. Cela suscite bon nombre d'initiatives, de création de chartes, de labels,...

Dans ce concert, le bâtiment semble être le bon élève de la classe, mais ne risque-t-on pas de tomber dans les travers de la surenchère de la déclaration sans preuve ou n'allons-nous pas trop vite pour l'ensemble de la chaîne des acteurs de la construction ?

La nécessité de capitaliser, de progresser grâce aux retours d'expériences, de former les acteurs à ces nouveaux enjeux, passe vraisemblablement par la mise en place d'outils de valorisation des performances crédibles permettant une montée en puissance des savoirs-faire et une validation des solutions et des compétences. Certivea s'attache donc dans ce contexte à proposer aux acteurs de la construction des certifications qui sont autant d'outils mis à disposition de ceux qui souhaitent progresser et prouver leur savoir faire et leur performance.

Voici quelques éléments marquants : près de 700 opérations de certification NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE®, intégration des labels de haute performance énergétique de HPE 2005 à BBC EFFINERGIE, extension sur les champs du commerce, de la logistique, de l'hôtellerie, de l'exploitation, lancement d'un réseau d'échanges et de coopération international visant à développer à court terme des indicateurs environnementaux communs, et à plus long terme un tronc commun mondial pour l'évaluation de la qualité environnementale.

Patrick Nossent



## SON RÔLE, SES MISSIONS

Certivea est une filiale du Groupe CSTB qui accompagne, par la certification, les démarches d'amélioration de la performance des acteurs de la filière construction dans toutes ses dimensions : managériale, satisfaction client, performances technique et environnementale. Certivea est mobilisée autour des enjeux de la qualité environnementale des bâtiments (avec la certification NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE®), les processus opérationnels des architectes (MPRO Architecte), des promoteurs-constructeurs (QUALIPROM) et des maîtres d'ouvrages locatifs (QUALIMO). NF Etudes Thermiques et CSTB Compétences sont venus compléter en 2007 les certifications proposées par Certivea aux acteurs. Certivea est mandatée par AFNOR Certification et accréditée par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) pour la marque NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE® sous le n° 5-0054 et est également conventionnée au sens de l'arrêté du 8 mai 2007, ce qui lui permet de délivrer, dans le cadre d'une opération certifiée, les labels réglementaires de performance énergétique ainsi que la marque EFFINERGIE.

En savoir plus : [www.certivea.fr](http://www.certivea.fr)

démarche HQE, en particulier par la formation, la certification et les centres de ressources.

Elle a pour chantiers programmés à partir de 2009 notamment :

- L'existence d'un retour d'expérience sur les ouvrages HQE existants
- Des propositions sur l'éco-conditionnalité pour la démarche HQE
- Une réflexion pour adapter le vocabulaire et les référentiels de la démarche HQE à de nouvelles attentes comme les questions de mobilité ou de biodiversité à l'échelle du bâtiment.

En savoir plus : [www.assoHQE.org](http://www.assoHQE.org)

## L'ASSOCIATION HQE, SES MISSIONS

Créée en 1996 et reconnue d'utilité publique en 2004, l'Association HQE a pour but de fédérer les acteurs du bâtiment pour développer la qualité environnementale des bâtiments de manière cohérente et concertée. L'Association est un lieu d'échanges, d'information, de formation et d'actions. Elle met en réseau les compétences et les expériences des membres au service des projets individuels et collectifs.

- L'Association HQE a deux missions essentielles :
- Créer, approfondir et faire progresser la démarche HQE, en fournissant aux acteurs du bâtiment des référentiels et des méthodes opérationnelles,
  - Assurer la promotion et la reconnaissance de la

La Démarche HQE, portée par l'Association HQE depuis plus de 10 ans, a pour objet de proposer une liste de 14 items, 14 cibles, permettant de programmer, concevoir et réaliser un bâtiment plus sain, plus confortable, plus respectueux de l'environnement qu'un bâtiment de même génération. Ces 14 objectifs ne faisaient pas référence à des niveaux de performance. Ils devaient être fixés par le maître d'ouvrage, le respect de la réglementation étant à considérer comme un minimum. Très rapidement, les acteurs de la construction ont souhaité voir se mettre en place des indicateurs de valeur sur chacune de ces cibles, permettant ainsi de quantifier, qualifier les performances sur la base de règles du jeu partagées par l'ensemble des acteurs.

De là sont nés la certification NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE® et le référentiel technique associé qui détaille pour chacune **des cibles les niveaux de performance** en les classant en trois niveaux : **Base** (pratique courante/réglementation), **Performant** (bonne pratique), **Très Performant** (meilleure pratique). Cet outil permet aux acteurs de partager un langage commun, de se différencier, de valoriser les performances et solutions qu'ils entendent mettre en œuvre sur leurs opérations au travers d'audits indépendants menés par Certivéa.

### LA QEB EN 14 CIBLES

#### MAÎTRISER LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR

##### ECO-CONSTRUCTION

- 1 Relation du bâtiment avec son environnement immédiat
- 2 Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction
- 3 Chantier à faible impact environnemental

##### ECO-GESTION

- 4 Gestion de l'énergie
- 5 Gestion de l'eau
- 6 Gestion des déchets d'activités
- 7 Maintenance-Pérennité des performances environnementales

#### CRÉER UN ESPACE INTÉRIEUR SAIN ET CONFORTABLE

##### CONFORT

- 8 Confort hygrothermique
- 9 Confort acoustique
- 10 Confort visuel
- 11 Confort olfactif

##### SANTÉ

- 12 Qualité sanitaire des espaces
- 13 Qualité sanitaire de l'air
- 14 Qualité sanitaire de l'eau

### LA CERTIFICATION NF BÂTIMENTS TERTIAIRES - DÉMARCHE HQE®

Elle permet de distinguer des bâtiments dont les performances environnementales correspondent aux meilleures pratiques actuelles. Elle concerne les phases de programmation, de conception et de réalisation. Elle couvrira prochainement la phase exploitation des bâtiments tertiaires. La certification est délivrée à l'issue d'audits portant sur le Système de Management de l'Opération (SMO) et sur la Qualité Environnementale du Bâtiment (QEB), chacun faisant l'objet d'un référentiel technique.



La certification relève des dispositions de la Loi n° 94-442 du 3 juin 1994 et du code de la consommation relatives à la certification des produits industriels et des services. Le Décret n° 95-354 du 30 mars 1995 relatif à la certification des produits industriels et des services fixe notamment les conditions dans lesquelles fonctionnent la certification et l'élaboration des référentiels. La certification NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE® s'inscrit dans ce cadre et s'appuie sur un référentiel approuvé dont l'existence est mentionnée au Journal Officiel. L'ensemble des nouveaux référentiels de certification est élaboré et validé en concertation avec des représentants de diverses parties prenantes conformément aux exigences réglementaires.

### • Référentiel Bureaux-Enseignement : un nouveau millésime

L'évolution des pratiques et les perspectives de modifications d'exigences réglementaires en particulier sur l'énergie, conduisent à sortir un nouveau millésime de certification. Le millésime 2008 est obligatoirement utilisé pour toutes les opérations qui s'engagent en certification à partir du 16 mars 2009. Dans cette nouvelle édition, le niveau minimum de traitement de la cible énergie ("performant") sera RT 2005 - 20%. Pour être "très performant", il faudra atteindre le niveau BBC-EFFINERGIE soit RT 2005 - 50%.

### • Extension du champ aux Etablissements de Santé

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, un nouveau référentiel technique est disponible permettant de certifier les établissements de santé. Ce référentiel développé avec le soutien de la MAINH et de la Caisse des Dépôts et Consignations permettra pour ceux qui le souhaitent d'accéder à des financements bonifiés et dédiés aux opérations certifiées.

### • Un référentiel "Exploitation" pour l'été 2009

La certification NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE "Exploitation" permet de distinguer les bâtiments en exploitation dont la qualité intrinsèque du bâti, les modalités de suivi et de maintenance et la qualité environnementale des Pratiques permettent de bonnes performances environnementales en phase d'exploitation. Elle couvre tous les secteurs tertiaires.

#### Sur quoi portera cette certification ?

- Le Système de Management de l'Exploitation, c'est-à-dire ce qui permet de fixer les cibles environnementales pertinentes et d'organiser l'exploitation de façon à suivre et améliorer dans le temps les performances du bâtiment en exploitation.
- La Qualité Environnementale du Bâtiment en Exploitation (QEBE) définie selon les 14 cibles de la HQE et scindées en deux parties : la qualité intrinsèque du bâtiment et le suivi et la maintenance.
- La Qualité Environnementale des Pratiques (QEP) qui regroupe toutes les exigences et bonnes pratiques qui permettent d'améliorer la performance environnementale en exploitation du bâtiment.

### • Intégration des indicateurs et apparition d'un nouveau principe d'agrégation au niveau Très Performant

L'ensemble des nouveaux référentiels intègre un principe novateur d'agrégation à partir de points disponibles pour justifier de l'atteinte du niveau Très Performant. Ce principe d'agrégation permet d'apporter de la souplesse, et d'ouvrir le champ des possibles pour atteindre le seuil Très Performant. Par ailleurs, les nouveaux référentiels intègrent les premiers indicateurs d'impact environnemental de l'ouvrage au sens de la future norme XP P01-020-3. Les premiers indicateurs intégrés dans les référentiels portent à ce jour sur les consommations de ressources énergétiques (kWh/m<sup>2</sup> SHON.an), l'impact sur le changement climatique (Kg eq CO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup> SHON.an), les ressources en eau (m<sup>3</sup>/m<sup>2</sup> SHON.an) et les déchets (Kg/m<sup>2</sup> SHON.an).

### • Un Système de Management d'une opération (SMO)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, le Système de Management d'une Opération est devenu commun à l'ensemble des référentiels de qualité environnementale des bâtiments.



## Prouver la performance environnementale

### Les atouts de la certification

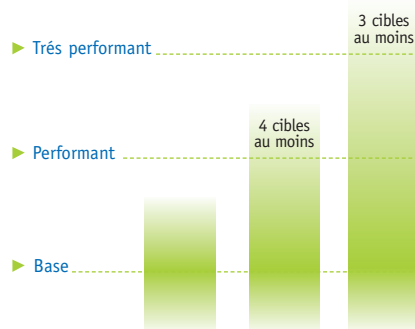
- La certification NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE® permet :
- de prouver par des audits indépendants les performances environnementales dont celles énergétiques d'une opération de construction ou de réhabilitation lourde
  - de bénéficier d'accès privilégiés au foncier et à des financements
  - de valoriser et de communiquer les bonnes pratiques au travers de la marque NF Bâtiments Tertiaires – Démarche HQE®.

### UNE APPROCHE MULTI-CRITÈRES UNIQUE AU MONDE : LE PROFIL DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE (QEB)

La certification s'appuie sur un référentiel technique établi à partir de la Démarche HQE qui permet une approche environnementale multicritères (éco-construction, éco-gestion, santé, confort).

Cette approche multicritères conduit le maître d'ouvrage à définir et à justifier son objectif de qualité environnementale qui se traduit par un profil de performances environnementales. Les objectifs de l'opération sont fixés dans le SMO (Système de Management de l'Opération). Le SMO est à mettre en place pour chaque opération. Il fonctionne comme un outil de gestion documentaire (fixation des objectifs, hiérarchisation du profil, analyse de site, attentes et besoins des parties intéressées, traçabilité, gestion documentaires, contractualisation,....)

### PROFIL ENVIRONNEMENTAL MINIMUM SELON LES 14 CIBLES QEB



Le respect des exigences du référentiel et des justifications d'atteinte d'objectifs par le maître d'ouvrage pour les 14 cibles de la Démarche HQE sont vérifiés par un auditeur mandaté par Certivea à trois moments de l'opération : programme (avant APS)/conception (entre DCE et marchés signés)/réalisation (livraison).

L'auditeur qualifié émet après chaque audit un rapport d'audit destiné au maître d'ouvrage. Ce rapport permet à celui-ci d'apprécier sa capacité à atteindre les exigences du référentiel et son objectif environnemental.



### Accord-cadre aménageurs

Onze accords de partenariats ont été conclus ou sont en cours de conclusion avec des collectivités ou aménageurs (SEM) : SEMAPA, SEINE ARCHE, SEMAVIP, Rouen Seine Aménagement, SEM VAL DE SEINE,... Ces accords renforcent notamment les conditions d'accès au foncier par le respect d'exigences locales et de certification vérifiées par Certivea.

Les droits à bâtir, en général, sont subordonnés à l'obtention de la certification. La certification fonctionne dans ce cas comme un mode de preuve pour les collectivités et aménageurs.

### Financements et Assurances

DEXIA Crédit Local de France, la Caisse des Dépôts et Consignations, SOGEBAIL (Société Générale) et GENERALI réservent des conditions de financements ou d'assurance spécifiques pour les opérations certifiées.

### En savoir plus

A consulter et télécharger sur le site de Certivea dans la rubrique "Certification" : la liste des opérations certifiées avec leurs profils.





## Prouver la performance énergétique

### LES LABELS DE HAUTE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

La performance énergétique des bâtiments est un élément majeur pour le maître d'ouvrage. Afin de mesurer cette performance, 5 niveaux de labels ont été définis par l'Etat (arrêté du 8 mai 2007)

Labels	HPE 2005	THPE 2005	HPE EnR 2005	THPE EnR 2005	BBC/Effinergie
niveau par rapport à RT 2005	Cep réf -10 %	Cep réf -20 %	Cep réf -10 %	Cep réf -30 %	Cep réf -50 %

Certivéa est actuellement le seul organisme à délivrer les labels dans les conditions définies dans l'arrêté du 8 mai 2007 : accrédité COFRAC (Comite Français d'accréditation), conventionnement Etat. Certivéa est également habilité à délivrer le label Effinergie répondant aux exigences du label BBC2005

#### Condition de délivrance des labels

La pratique montre que la recherche d'une performance énergétique sans intégration d'une réflexion environnementale multicritères peut conduire à une contre-référence. Dans ce contexte, la délivrance par Certivéa d'un des labels de performance énergétique s'effectue toujours en association avec la certification NF Bâtiments Tertiaires - Démarche HQE.

Une exception cependant pour les opérations qui s'engagent vers le niveau BBC - EFFINERGIE : dans ce cas, les règles de certification autorisent le recours à NF Bâtiments Tertiaires - BBC EFFINERGIE.

#### Modification des règles de certification

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2008, il est possible de déposer une demande de certification sur la base de NF Bâtiments Tertiaires - BBC/EFFINERGIE. Dans ce cadre, le minimum requis pour être certifié est de satisfaire à minima le niveau "base" pour 13 des 14 cibles, la cible énergie devant être traitée au niveau BBC-EFFINERGIE.

#### Les premiers labels

En mars 2009, aucun bâtiment tertiaire ne dispose encore d'un label de performance énergétique.

La plupart des demandes de certification intègrent désormais une demande de label de performance énergétique.

#### Bon à savoir



### DE NOUVEAUX DÉVELOPPEMENTS À VENIR

Depuis janvier 2009, la liste des nouveaux champs couverts par la certification NF Bâtiments Tertiaires associée à Démarche HQE et/ou BBC Effinergie s'est encore allongée avec la sortie des référentiels techniques pour les bâtiments à usage de commerce, les plateformes logistiques et l'hôtellerie.

#### A venir

L'extension à de nouveaux champs est en cours pour 2009 : bâtiments sportifs (salles multisports, piscines) et bâtiments industriels (Data Center et station de traitement d'eau). Le processus d'élaboration d'un référentiel est encadré par le Code de la Consommation et doit se faire avec les parties intéressées. Bâtir un référentiel, c'est déterminer avec ces parties les éléments et les niveaux d'exigences pertinents pour un usage. C'est déterminer les pratiques courantes, les bonnes pratiques et les meilleures pratiques.



Pour cela, des Groupes de Travail (GT), des consultations d'experts sont mis en place adossés à des cas pratiques d'opérations dites "expérimentales" ou "Pilote". Ainsi, à ce jour plusieurs piscines et gymnases ou encore des équipements culturels (musées, théâtres,...) et bâtiments à caractère industriel sont engagés dans cette démarche anticipatrice.

Certivéa travaille par ailleurs à la faisabilité d'un référentiel pour la Qualité Environnementale des bâtiments industriels.

Liste et modalités disponibles sur [www.certivea.fr](http://www.certivea.fr) (rubrique documentation).

#### Sortir de la "parcelle"

Les initiatives locales se multiplient pour faire s'élever l'approche de la qualité environnementale au-delà de la parcelle. Eco-quartiers, aménagement durable, une forte attente pour disposer d'outils de progrès s'exprime donc au travers de ces initiatives.

Le développement d'un outil sous la forme d'un référentiel pour les "quartiers durables" pourrait également constituer un axe de développement dès 2009.

#### Sortir du cadre national

La démarche HQE et la certification rencontrent un franc succès à l'étranger. Cette approche originale aboutissant à un profil séduit nos voisins les plus proches comme les plus éloignés. Plusieurs opérations sont certifiées ou en cours de certification au Maghreb, au Luxembourg, en Belgique, ...

Le CSTB et le BRE britannique ont initié un réseau d'échange international : Sustainable Building Alliance (SBA). Cette alliance a pour objectif de déterminer une première liste d'indicateurs comme la consommation d'énergie, d'eau, la production de déchets, de gaz à effets de serre, ...

[www.sballiance.org](http://www.sballiance.org)





## Certification, modes opératoires

Une opération entre en certification en général au moment de la phase programme. Pour présenter une opération en certification, il convient d'adresser à Certivéa un dossier de demande constitué d'une lettre type et d'un dossier à télécharger sur le site de Certivéa ([www.certivea.fr](http://www.certivea.fr)) complété des pièces à joindre permettant l'étude de la recevabilité de la demande (programme, pré-programme, planning, surface Shon, profil de qualité environnementale envisagé,...).

A réception de ces éléments, sous 2 ou 3 jours, une offre de certification constituée de conditions particulières et générales est adressée au demandeur sur la base du barème en vigueur (coût variable selon le secteur et le nombre de m<sup>2</sup> Shon : de l'ordre de 11 000 € H.T. à un peu plus de 40 000 € H.T.). Le coût du label de haute performance énergétique est de 2 575 € H.T.

La procédure de marché négocié sans mise en concurrence est utilisée par les maîtres d'ouvrage soumis au Code des Marchés Publics compte-tenu des caractéristiques de la prestation de certification.



Le premier audit peut être programmé dans le mois qui suit l'acceptation de l'offre si le maître d'ouvrage est prêt (transmission à l'auditeur de l'évaluation de QEB sur la base du référentiel 15 jours à trois semaines avant l'audit pour permettre à l'auditeur de préparer son plan d'audit). Un rapport d'audit est communiqué sous une dizaine de jours

après l'audit au maître d'ouvrage. L'opération peut être certifiée dès la phase programme. Le même tempo est utilisé pour les audits conception (DCE/Marchés signés) et réalisation (livraison) et le certificat est mis à jour au fur et à mesure des phases.

### QUELQUES CHIFFRES

Fin mars 2009, une centaine de demandes de labels de Haute Performance Energétique a été enregistrée, 700 opérations sont en cours de certification, 300 opérations sont certifiées (représentant un peu plus de 4 millions de m<sup>2</sup>). 40% d'entre elles sont des opérations portées par des maîtres d'ouvrages publics pour des bureaux, des établissements d'enseignement, des crèches, des bibliothèques et des médiathèques notamment.

### En savoir plus

Guide de l'achat public durable (Qualité environnementale dans la construction et la réhabilitation des bâtiments publics)

[www.minefe.gouv.fr/directions\\_services/daj/guide/gpem/table.html](http://www.minefe.gouv.fr/directions_services/daj/guide/gpem/table.html)

Recenser, prévenir et limiter les risques sanitaires environnementaux dans les bâtiments accueillant des enfants - Guide à l'usage des collectivités territoriales

[www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Guidedefinal\\_v100707.pdf](http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/pdf/Guidedefinal_v100707.pdf)



**CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES :**  
Lycée de Blanquefort (64) Archi. Isabelle Colas Architectes  
Collège Anne Franck Roubaix (59) Archi. Gilles Neveux  
Collège Jean-Jacques Rousseau Roubaix (59) Archi. Zig Zag Architecture  
Clinique Psychiatrique des Oliviers (95) Archi. Victor Castro  
Nouvel Hôpital d'Alès (30) Archi. RTV, M. Valentin-Tourre & Miodzianowski  
Piscine de Belleville Paris (75) Archi. Patrick Berger  
Collège Gounod (76) Archi. Cabinet Dufresne  
DDE Charente Maritime (17) Archi. Atelier d'architecture Badia-Berger

4, avenue du Recteur Poincaré - 75016 PARIS  
Tél : +33 (0)1 40 47 02 82 - Fax : +33 (0)1 40 50 29 95  
email : a.hqe@assoqhq.org - www.assoqhq.org



## CONTACTS ET LIENS UTILES

### **AFNOR Certification**

116 avenue Aristide Briand - BP 40 - 92224 BAGNEUX Cedex

Tél : +33 (0)1 46 11 37 00

Fax : +33 (0)1 46 11 39 40

Pour toute question sur la marque NF ou sur les autres certifications délivrées par AFNOR Certification : [certification@afnor.org](mailto:certification@afnor.org)

Pour toute question sur le site officiel de la marque NF : [marque-nf@afnor.org](mailto:marque-nf@afnor.org)

### **EFFINERGIE**

#### **Siège social**

4 avenue du recteur Poincaré - 75016 PARIS

#### **Cellule Coordination / Administration**

Acropole

954 avenue Jean Mermoz - 34000 MONTPELLIER

Tél : +33 (0)4 99 64 32 73

[www.effinergie.org](http://www.effinergie.org)

## ORGANISMES EN CHARGE DE LA CERTIFICATION NF-DÉMARCHE HQE

### **Pour les bâtiments tertiaires et les équipements publics :**

#### **Certivea**

4, avenue du Recteur Poincaré - 75016 PARIS

Tél : +33 (0)1 40 50 29 09 - Fax : +33 (0)1 40 50 29 95

[www.certivea.fr](http://www.certivea.fr)

### **Pour les maisons et collectifs en secteur groupé :**

#### **Cerqual**

136, Boulevard St-Germain - 75006 Paris

Tél : +33 (0)1 42 34 53 26

[www.cerqual.fr](http://www.cerqual.fr)

### **Pour les maisons individuelles en secteur diffus :**

#### **Cequami**

4, avenue du Recteur Poincaré - 75782 Paris cedex 16

Tél : +33 (0)1 44 96 52 50

[www.cequami.fr](http://www.cequami.fr)

4, avenue du Recteur Poincaré  
75016 PARIS  
Tél : +33 (0)1 40 50 29 09 - Fax : +33 (0)1 40 50 29 95  
email : [certivea@certivea.fr](mailto:certivea@certivea.fr) - [www.certivea.fr](http://www.certivea.fr)

